PJ N°47. –DESCRIPTION DES CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 181-27 DONT LE PETITIONNAIRE DISPOSE

1 LA CAPACITE TECHNIQUE :

La SCEA EON REHEL a été créée en Avril 2021.

Les deux membres, M. EON Sébastien, âgé de 33 ans. Aujourd'hui, il vit avec les membres de son foyer, sur la commune d'EREAC et travaille en maintenance et installation des élevages.

M. REHEL Thomas, âgé de 31 ans. Aujourd'hui, il vit sur la commune de ROUILLAC et travaille en maintenance et installation des élevages.

Les deux dirigeants connaissent très bien le métier de l'élevage et de l'aménagement puisqu'ils sont au quotidien, au montage des aménagements, électricité, volières, alimentation ….

En date du 3 septembre 2021, un compromis a été signé pour l'acquisition du site d'élevage, situé à 16, le Boschet Monnier 22250 EREAC, puis un acte notarié en début d'année 202.

Ce site comprend deux poulaillers existants dont l'autorisation comprend 41750 emplacements de poulettes.

Les exploitants vont donc rénover les poulaillers.

Un accompagnement technique est prévue avec leur groupement de producteur, Sanders Bretagne.

Les deux membres vont aussi être formés afin d'avoir la capacité professionnelle pour conduire un élevage avicole, à savoir, la biosécurité.

Ils seront par ailleurs, suivi techniquement par SANDERS.

Main-d'œuvre = 16 h à 20 heures par semaine

2 LA CAPACITE FINANCIERE :

Pour le projet, il est indiqué par les pétitionnaires que l'investissement se fera en deux étapes et que le projet d'extension du sas n'est plus envisagé, ce qui représente un investissement de 30000 euros en moins, soit 7 % d'investissement en moins.

De plus dans l'EBE, il est tenu compte déjà des salaires de 12000 euros .

Objectifs prélèvements privés = 6 000 €/associé sur le 1er exercice, puis 12 000 €/associé à partir du 2ème exercice.

Sur ces bases, l'étude réalisée par le CERFRANCE indique que le projet dégage un EBE qui évolue de 28 000 € à 103 000 €. Il permet de faire face aux annuités et aux prélèvements privés et dégage une marge de sécurité moyenne de 10 800 € (soit 11 % de l'EBE).

Pour garantir les biens, une assurance couvrant le cheptel et les intrants, devra être souscrite :

Contre tout dommage pouvant toucher l'élevage et notamment l'étouffement du cheptel.

Le producteur déclare qu'il est couvert pour une somme totale de : 401 250 Euros auprès de la

Compagnie.

Point de vigilance : la réalisation de ce projet sera conditionnée à l'aboutissement de ce dossier conformément aux effectifs retenus dans cette étude.

Si les moyens de production restent bloqués à 41750 places de poulettes, l'EBE moyen dégagé couvre tout juste l'ensemble des charges, mais ne permet pas de rémunérer le travail des associés.

La banque, le crédit agricole a étudié le dossier et a donné un accord.

Les données sont fournies dans les pièces annexes.